

Du trent. Septembre mil neuf cent deux, à dix heures du matin

N° 14

ACTE DE MARIAGE de M^{rs} Paul François Jules Marie EmileM^{rs} Hoze
et
Bourgeois

âgé de vingt six ans, né à Joubert
 département de la Sarre le sept du mois
 de juin mil huit cent vingt six profession
 de comptable de commerce domicilié à La Gère département
 de la Sarre fils major de Hoze Louis Alfred
 né à la Gère département
 de la Moselle profession de comptable de commerce en retraite
 domicilié à La Gère département de la Sarre
 et de Marie Louise Charvet née à Joubert
 département de la Sarre sans profession, domiciliée à La Gère
 le père et la mère ici présents et consentants, d'une part
 Et de Bourgeois Emile

âgé de vingt un ans, né à La Gère
 département de la Sarre le vingt six du mois
 de octobre mil huit cent quatre vingt profession
 de avocat domicilié à La Gère département
 de la Sarre fille major de Hoze Louis Frédéric Joseph
 Emile Bourgeois né à Joubert département
 de la Sarre profession de jugé au tribunal civil de Joubert
 domicilié à La Gère département de la Sarre
 et de Marie Louise Berthe Hozy née à Joubert
 département de la Sarre, sans profession, domiciliée à La Gère. Le
 père et la mère ici présents et consentants, d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° les publications de mariage faites
 sans opposition, les dimanches vingt neuf juin et six
 juillet mil neuf cent deux, demeurées affichées pendant
 le délai voulu par la loi.

- 1° le libellé de l'acte de mariage du futur époux,
- 2° le acte de naissance de la future épouse,
- 3° le acte de consentement de la mère du futur
 époux daté le vingt sept septembre mil neuf
 cent deux par M^{rs} Paul Joseph, notaire à
Joubert.

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1890, les futurs époux ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage à la date du vingt sept du mois de septembre mil neuf cent deux par devant M^{rs} Paul Joseph notaire à Joubert département de la Sarre

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Bourgeois Emile l'autre Hoze Paul François Jules Marie Emile

Le tout en présence de Paul Hozy domicilié à Joubert département de la Sarre âgé de vingt sept ans profession de comptable de commerce époux de la Gère et Hozy.

De Bourgeois Emile domicilié à La Gère département de la Sarre âgé de vingt un ans profession de avocat né à Joubert département de la Sarre mère de la future.

De Charvet Marie domiciliée à Joubert département de la Sarre âgée de vingt un ans profession de rentière née à Joubert département de la Sarre mère de la future.

Et de Joseph Paul domicilié à Joubert département de la Sarre âgé de vingt un ans profession de comptable de commerce père de la future.

Après quoi M^{rs} André Charles, maire de la commune de La Gère

faisant fonctions d'Officier de l'Etat Civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par tous les parties et l'opposant Paul Joseph notaire de la future

Emile Bourgeois

Louis Bourgeois

Hoze Paul
Emile Bourgeois

Jules Charvet

André Charles
Paul Hozy